



MEUSE

Règlement du Rallye Photo-nature des Côtes de Meuse 2016

Samedi 25 juin de 9h à 19h

A la Base de Loisirs du Colvert à Bonzée

Accueil à partir de 8h30



Préambule :

Ce rallye photo est un concours ouvert aux amateurs de tout âge, initiés ou non à la photographie. Il est basé sur une pratique artistique originale de la photo associée à un parcours culturel. Il se déroule sur une journée entière, avec des thèmes à traiter dans un temps imparti, selon le principe général: « un thème, une heure = un lieu, une photo »

ARTICLE 1 : Organismes

L'association CPIE de Meuse (14 Rue Chaude, 55160 Bonzée), avec la collaboration de la base de loisirs du Colvert (55160 Bonzée), est la structure organisatrice du concours de photographies intitulé «Rallye Photo-nature des Côtes de Meuse 2016 ». Elle est désignée dans le présent document comme « **les organisateurs** ».

ARTICLE 2 : Objet et principe

Ce rallye photo est un concours de photographies réalisées sur **support numérique**. Les photographies sont prises avec un appareil numérique personnel. Aucun appareil ne sera prêté aux participants par le CPIE de Meuse.

Chaque participant dispose de 6 heures pour réaliser 6 photographies sur 6 thèmes différents. Une seule photographie est autorisée par thème et par participant (qui pourra prendre plusieurs photos mais devra faire un choix pour présenter une seule photo au jury).

Les thèmes sont tirés au sort chaque heure par les organisateurs qui en informent les participants : l'ordre des thèmes doit être respecté (à la fin de chaque heure, chaque participant rapporte sa photo aux organisateurs).

Le concours a pour objet de récompenser les meilleures photos réalisées pendant les 6 heures de ce rallye photo. Les gagnants se verront remettre des lots offerts par différents partenaires de l'événement. Aucune somme d'argent ne sera versée aux gagnants.

ARTICLE 3 : Participation

CPIE de Meuse ,« Rallye photo »

14, Rue Chaude 55160 Bonzée

03.29.87.36.65

loic.lambert@entreprenredurable.com

www.cpie-meuse.fr

Le rallye photo-nature des Côtes de Meuse 2016 est ouvert à tous, y compris aux mineurs, qui peuvent participer à condition d'être accompagnés d'un adulte. Les inscriptions sont nominatives. Chaque participant s'engage à réaliser lui-même la totalité des photographies prises durant la manifestation. Dans tous les cas, il sera considéré par les organisateurs comme l'auteur des images figurant sur sa carte mémoire.

La participation au concours implique l'adhésion totale des participants aux termes et conditions du règlement. Les participants s'engagent à le respecter sous peine d'être disqualifiés.

ARTICLE 4 : Inscriptions

Le montant de l'inscription est fixé à **5 euros** par participant.

Pour participer il suffit de remplir le bulletin d'inscription et de le retourner accompagné de 5 euros au CPIE de Meuse. Ce **formulaire d'inscription** est disponible :

- par Internet sur le site du CPIE <http://cpie-meuse.fr>
- sur simple demande par mail à loic.lambert@entreprenredurable.com

Les **inscriptions** auront lieu du **1 mai au 24 Juin** :

- au CPIE de Meuse (du lundi au vendredi de 9h à 18h),
- par courrier adressé à : CPIE de Meuse, 14 Rue Chaude, 55160 Bonzée
- par mail à loic.lambert@entreprenredurable.com (paiement des 5€ le jour-même)

Des **inscriptions sur place le 25 Juin**, jour du rallye photo, seront encore possibles mais uniquement entre 8h30 et 9h00. Toutefois, les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre de participants.

Pour les personnes **mineures**, le tuteur légal remplira et signera le formulaire d'inscription comprenant le nom de l'accompagnateur et l'autorisation permettant au mineur de concourir. L'accompagnateur doit être majeur.

Les participants devront se présenter le 25 juin munis d'une **pièce d'identité**.

ARTICLE 5 : Déroulement du rallye photo- nature

Le **samedi 25 juin 2016**. Rendez-vous à la **Base de Loisirs du Colvert** (55160 Bonzée)

8h30 – 9h00 : Dernières inscriptions possibles

9h00: Clôture des inscriptions et accueil des participants

Les participants se présenteront à la base de Loisirs du Colvert avec une pièce d'identité et leur matériel : **appareil photographique numérique d'au moins 5 méga pixels avec cordon de connexion prise USB pour la récupération des photographies sur PC**. Une photographie test sera effectuée avec l'appareil numérique de chaque participant afin d'initialiser la numérotation des clichés.

Pour les personnes n'ayant pas encore payé leur participation, il sera encore possible de régler les 5 euros lors de cet accueil.

Un rappel du règlement et de l'organisation de la journée sera fait par les organisateurs.

A 10h00 : Tirage au sort et distribution du premier thème – Début du 1^{er} round (1 heure)

CPIE de Meuse ,« Rallye photo »
14, Rue Chaude 55160 Bonzée
03.29.87.36.65
loic.lambert@entreprenredurable.com
www.cpie-meuse.fr

Les candidats disposent d'une heure environ pour réaliser leurs photos sur ce thème. Chaque candidat doit être revenu à la base de Loisirs **avant 11h00** pour apporter sa photo aux organisateurs. La photo choisie sera récupérée par les organisateurs sur un ordinateur, et enregistrée sous un numéro d'anonymat afin d'être présentée au jury.

Vers 11h00 : Tirage au sort et distribution du 2nd thème – Début du 2^{ème} round (1 heure)

Même déroulement que précédemment. Pendant ce temps le jury se rassemble et choisit la meilleure photo pour le thème 1 (Voir article suivant).

Vers 12h-30 : Pause repas

Le repas pourra être tiré du sac. La base de loisirs du Colvert comporte également dans son enceinte un point de restauration rapide et un restaurant (réservation conseillée).

14h : Reprise du rallye photo.

4 thèmes successifs dans l'après-midi. Même déroulement que précédemment.
Fin du rallye photo à 18h-18h30.

Vers 19h : Remise des prix

Des lots seront distribués à chacune des personnes ayant remporté un thème. Un prix du grand gagnant sera attribué à la personne ayant remporté le plus de thèmes au cours de la journée. Un prix « coup de cœur » sera aussi attribué à la plus belle photo de la journée après que celle-ci ait été choisie à l'unanimité par les membres du jury.

Remarques importantes :

Il est possible de ne réaliser qu'une partie du parcours de 6 heures. Dans ce cas, le participant pourra concourir pour le ou les thèmes qu'il a choisi(s), à condition que l'ordre et l'heure des thèmes traités soient respectés. Cette personne ne pourra par contre pas participer au prix du « Grand Gagnant ».

En revanche, il n'est pas possible de participer au rallye en cours de route : tous les participants doivent se présenter au départ de la journée, le samedi 25 juin 2016 à 9h00 pour pouvoir concourir.

Aucune photographie ne sera acceptée en retard après chaque heure prévue.

Les participants pourront se rendre sur le lieu de photographie par tous les moyens de locomotion possibles (vélo, voiture, à pied...). Cependant, il nous paraît important de privilégier les moyens de locomotions non polluants : des indications permettant d'accéder à pied à des secteurs intéressants et proches de la base vous seront donc données par les organisateurs.

ARTICLE 6 : Délibérations du jury

Le jury du rallye photo est composé de **cinq personnes** (photographes nature, membres du CPIE ou de la base de loisirs, dont des personnes non spécialistes de la photo).

Afin de préserver l'impartialité du jury, aucune des photographies ne portera le nom de son auteur mais uniquement un numéro d'anonymat.

CPIE de Meuse ,« Rallye photo »
14, Rue Chaude 55160 Bonzée
03.29.87.36.65
loic.lambert@entreprenredurable.com
www.cpie-meuse.fr

La remise des prix verra 9 personnes récompensées, certaines pouvant être les mêmes.

- 6 gagnants pour les thèmes de la journée (1 par thème)
- 1 gagnant « prix spécial du Jury »
- 1 « grand gagnant » (Personne ayant gagné le plus de thèmes dans la journée)
- 1 gagnant parmi les jeunes participants de la journée

Un participant peut remporter plusieurs thèmes et être également «Grand Gagnant». Seuls les participants ayant traité tous les thèmes pourront concourir dans la catégorie «Grand Gagnant».

Pour chaque thème, la meilleure photo sera choisie sur des critères d'originalité, de maîtrise de la photo et de respect du thème. Toute photo ne respectant pas le thème sera automatiquement disqualifiée. Il n'est pas exclu que 2 photos arrivent ex-æquo : dans ce cas-là 2 personnes seront déclarées gagnantes.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix s'il le juge nécessaire, ou à contrario de décerner un prix « coup de cœur du jury ». Sa décision est sans appel. Le résultat des délibérations du jury sera rendu public lors de la remise des prix qui se déroulera le soir même à partir de 19h.

ARTICLE 7 : Propriété intellectuelle et usage possible des photographies

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies qu'il a réalisées dans le cadre du rallye, conformément au code de la propriété intellectuelle.

Cependant, il autorise les organisateurs à utiliser ses images à des fins de promotion, sur quelque support que ce soit (Site internet, affiche...). Les photographies réalisées lors de ce rallye seront exposées au CPIE de Meuse lors des « portes ouvertes » et pour la manifestation des «40 ans du CPIE » qui se déroulera fin aout 2016.

Les œuvres seront toujours utilisées par les organisateurs avec mention du nom de l'auteur mais elles sont déclarées sans valeur commerciale : en aucun cas il ne sera versé aux participants des droits d'auteur.

ARTICLE 8 : Responsabilités des participants et des organisateurs

Les participants s'assureront de l'autorisation des personnes photographiées. Ils reconnaissent également que, pour toutes les données protégées par un droit de propriété intellectuelle, une autorisation expresse et préalable auprès du titulaire de droits est exigée par la loi, notamment avant toute reproduction, représentation ou communication au public. Le cas échéant, leur responsabilité pourra être engagée en cas de plainte. Ainsi, les organisateurs ne feront pas concourir une photographie non accompagnée de l'autorisation des personnes figurant sur celle-ci.

Les organisateurs ne sont pas responsables des actes indépendants de leur volonté. Ils se réservent le droit d'annuler le rallye en cas de force majeure.

ARTICLE 9 : Droit à l'image

Les participants au rallye sont avertis qu'ils peuvent être photographiés ou filmés à cette occasion. En s'inscrivant, le participant accepte que ces images soient éventuellement reproduites et diffusées.